



DOSSIER DE CANDIDATURE À L'INSCRIPTION INITIALE SUR LA LISTE DES EXPERTS JUDICIAIRES

Madame, Monsieur,

Vous avez exprimé le souhait d'être inscrit sur la liste des experts judiciaires de la cour d'appel de POITIERS.

Votre attention est attirée sur le fait que l'expert judiciaire, en tant que tel, n'exerce en aucune manière une profession.

En demandant à être inscrit sur la liste de la cour d'appel, vous acceptez seulement de consacrer une partie de votre temps au service de la justice et de lui apporter votre concours, vos connaissances techniques, votre expérience professionnelle en exécutant une mission qui peut vous être confiée par une juridiction.

C'est en fonction des besoins exprimés par les juridictions du ressort que l'assemblée générale de la cour apprécie les mérites des candidatures, en veillant à ne retenir que celles déposées par d'excellents professionnels présentant, par ailleurs, des garanties de moralité, d'impartialité, d'indépendance et de disponibilité.

Vous trouverez, en fin de dossier :

- les liens pour consulter les textes législatifs et réglementaires qui déterminent les **conditions d'inscription** sur la liste des experts et le **statut** de ces derniers.
- la nouvelle nomenclature telle qu'elle résulte des arrêtés du 10 juin 2005 et du 12 mai 2006 et dans laquelle vous devez **obligatoirement** choisir, **sans en modifier l'intitulé ni le code**, la ou les spécialités dans lesquelles vous demandez votre inscription.

CONSTITUTION DU DOSSIER

Vous ne devez constituer **qu'un seul dossier** de candidature même si vous postulez dans plusieurs spécialités. Vous trouverez, ci-joint, la trame du dossier de candidature à l'inscription initiale QUI **DOIT ÊTRE SCRUPULEUSEMENT RESPECTÉE**.

Outre la page 1 qui devra être très soigneusement renseignée et la dernière page qui comporte une déclaration sur l'honneur qui devra être obligatoirement signée, vous voudrez bien établir, pour chacune des rubriques (1 à 12), une chemise dans laquelle vous verserez les justificatifs demandés (préciser sur la cote de cette chemise le numéro et le titre de la rubrique concernés).

Vous classerez ces chemises cotées en respectant l'ordre chronologique du dossier.

Vous trouverez, en page 3, un rappel des pièces qui doivent être obligatoirement jointes à votre dossier.

Nous appelons votre attention sur le fait que la responsabilité de la constitution du dossier vous incombe et que les services des experts des différents parquets du ressort de la cour d'appel n'interviendront pas pour vous réclamer les pièces manquantes.

ENVOI OU DÉPÔT DU DOSSIER

Ce dossier de candidature *devra être adressé, en un seul exemplaire, par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposé contre récépissé, AVANT le 1^{er} mars de chaque année, au procureur de la République près le tribunal judiciaire* dans le ressort duquel vous exercez votre activité professionnelle principale, sauf si vous choisissez la rubrique **Traduction** pour laquelle une option vous est ouverte (cf. art 6 du décret du 23 décembre 2004).

Vous trouverez, ci-dessous mentionnées, les adresses des différents parquets du ressort.

Votre enveloppe devra être libellée de la façon suivante :

**Monsieur le Procureur de la République
Service des Experts
Tribunal judiciaire de ...**

TJ de Poitiers : 4, Bd Maréchal De Lattre De Tassigny - CS 30527 - 86020 Poitiers Cedex

TJ de Niort : BP 8819 - 79028 Niort Cedex 09

TJ de La Rochelle : 10 rue du Palais - 17028 La Rochelle Cedex 1

TJ de Saintes : Square du Maréchal Foch – CS 80324 - 17108 Saintes Cedex

TJ des Sables d'Olonne : 1 Place du Palais de Justice - 85100 Les Sables d'Olonne Cedex

TJ de La Roche Sur YON : 55 Boulevard Aristide Briand - BP 833 - 85021 La Roche Sur YON Cedex 12.

Les dossiers qui ne viseront pas une des spécialités de la nomenclature ou qui ne seront pas envoyés avant le 1^{er} mars de chaque année (le cachet de la poste faisant foi) ne seront pas instruits et ne seront pas soumis à l'appréciation de l'assemblée générale de la cour d'appel (quel qu'en soit le motif, aucune dérogation ne pourra être accordée).

Si vous souhaitez obtenir des renseignements complémentaires, nous vous invitons à consulter la compagnie des experts judiciaires du ressort de la cour d'appel de Poitiers correspondant à votre spécialité.

LISTE DES PIÈCES A PRODUIRE

PERSONNES PHYSIQUES

- Lettre de motivation signée
- Photocopie de la CNI ou du passeport en cours de validité et, éventuellement, photocopie du titre de séjour (rubrique 1)
- Si vous n'avez plus d'activité professionnelle, un justificatif de domicile (rubrique 2)
- Éventuellement justificatif de votre inscription antérieure (rubrique 4)
- Photocopie des diplômes et titres universitaires obtenus et, leur traduction par un expert traducteur inscrit sur une liste de cour d'appel, s'ils ont été délivrés par des institutions étrangères (rubrique 5)
- Liste des publications et travaux effectués (rubrique 5)
- Le cas échéant, la déclaration d'affiliation à L'URSSAF (rubrique 6)
- K BIS et numéro d'inscription Siret si vous êtes le chef d'entreprise de la société
- Option pour le statut de l'auto-entrepreneur (loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'Economie) - joindre les justificatifs
- Pour les salariés : attestation de l'employeur autorisant le candidat à effectuer les éventuelles expertises pendant son temps de travail (rubrique 6)
- Pour toute profession relevant d'un ordre professionnel, joindre l'attestation d'inscription (rubrique 6)
- Pour les fonctionnaires, les agents non titulaires de droit public et les ouvriers des établissements industriels de l'Etat, le décret n°2007-658 du 2 mai 2007 prévoit que le cumul d'une activité accessoire (expertises) avec une activité principale est subordonné à la délivrance d'une autorisation par l'autorité dont relève l'intéressé.

Pour obtenir cette autorisation, une demande écrite doit être faite à l'autorité compétente. En l'absence de décision expresse écrite contraire dans le délai de réponse d'un mois, l'intéressé est réputé autorisé à exercer l'activité accessoire.

Dans ce cas, l'intéressé joint la copie de sa demande.

(art.25 - 4 de la loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique et 2 à 6 du décret n°2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activités des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et des ouvriers régis par le régime des pensions des établissements industriels de l'Etat)

PERSONNES MORALES

- Lettre de candidature motivée du dirigeant, signée
- K BIS et numéro d'inscription Siret
- Fiche détaillée des activités de la personne morale
- Liste des publications et travaux effectués,
- Justifications que son activité n'est pas incompatible avec l'indépendance nécessaire à l'exercice de missions judiciaires d'expertise
- Justifications qu'elle dispose des moyens techniques et des personnels qualifiés appropriés
- Justification qu'elle a son siège social, une succursale ou un établissement technique en rapport avec sa spécialité, dans le ressort de la cour d'appel
- Production de ses statuts.

Toute personne détenant une fraction égale ou supérieure à 10 % du capital de la société devra obligatoirement remplir la 1ère page du dossier : identité (rubrique 1) et adresses (rubrique 2)

DEMANDE D'INSCRIPTION INITIALE OU
D'EXTENSION DE COMPETENCE SUR LA LISTE
DES EXPERTS JUDICIAIRES DE LA COUR D'APPEL
DE POITIERS

Photo

Loi du 29 juin 1971 relative aux experts judiciaires modifiée
Décret du 23 décembre 2004 modifié

À envoyer avant le 1er mars (passé le 28 février la demande ne pourra être prise en compte)

1^{ère} demande : Oui

Non (préciser les années des précédentes demandes – joindre la copie de la dernière décision de rejet de la candidature)

1 - IDENTITÉ DU CANDIDAT

1.A Personne physique :

NOM :

(Pour les femmes mariées, nom de jeune fille suivi du nom d'épouse)

Prénoms :

Date de naissance :

Lieu de naissance : Département :

Nationalité : Profession :

Situation de famille :

NOM du conjoint : Profession du conjoint :

1.B Personne morale :

NOM / Dénomination sociale :

Représentant légal :

N° d'Immatriculation :

2 - ADRESSES DU CANDIDAT

2 – A - Lieu d'exercice de l'activité professionnelle principale (IMPORTANT, car c'est uniquement l'adresse professionnelle qui figurera ensuite dans l'annuaire)

.....
.....
.....

N° de tél : N° de portable :
N° de fax : Adresse électronique :

2 – B - Domicile personnel (représentant légal pour les personnes morales)

.....
.....
.....

N° de tél : N° de portable :
Adresse électronique :

3 – RUBRIQUES ET SPECIALITES (nomenclature jointe au dossier)

Mentionnez toujours le code informatique et l'intitulé de la rubrique ou de la spécialité demandée :

EXEMPLE : dans la branche : D – ECONOMIE ET FINANCE

Rubrique D-06 (code informatique) = FISCALITE

Sous rubriques (spécialité) : D-06.01 = Fiscalité personnelle (intitulé)

D-06.02 = Fiscalité d'entreprise

(Dans ce cas, par exemple, notez : « D-06.01 », fiscalité personnelle et non D-06 FISCALITE tout court)

3 – A - SPECIALITE(S) DANS LA OU LESQUELLES L'INSCRIPTION EST DEMANDEE :

Code et intitulé de la spécialité demandée :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Précisez, s'il y a lieu, votre orientation spécifique, à l'intérieur de chacune des rubriques sollicitées et en justifier :

.....
.....

4 – INSCRIPTION COMME EXPERT JUDICIAIRE – « Aucune personne physique ou morale ne peut être inscrite sur plusieurs listes de cour d’appel » (Article 5 D.23/12/2004)

4 – A - Antérieurement inscrit(e) comme expert judiciaire :

OUI NON

Si oui, précisez :

- la date et la durée d’inscription.....
- la cour d’appel concernée.....
- la ou les spécialités dans la/lesquelles vous étiez inscrit(e).....
-
- la date du retrait ou de la radiation ou de la non-réinscription (joindre la copie de la décision de retrait ou de radiation ou de non-réinscription.....

4 – B – Actuellement êtes-vous déjà inscrit(e) dans une autre cour d’appel ? :

OUI NON

Si oui, précisez :

- la date et la durée d’inscription.....
- la cour d’appel concernée.....
- la ou les spécialités dans la/lesquelles vous étiez inscrit(e).....
-

4 – C – Avez-vous déposé cette année un dossier d’inscription ou de réinscription dans une autre cour d’appel ? :

OUI NON

Si oui, laquelle :

5 – DIPLOMES – PUBLICATION – TRAVAUX

5 – A - Diplômes, titres universitaires obtenus (ne pourront être pris en compte que les diplômes dont vous joignez une photocopie, et pour ceux délivrés par des institutions étrangères, joindre leur traduction par un expert judiciaire inscrit sur une liste de cour d’appel et leur équivalence)

.....
.....
.....

5 – B - Les publications et/ou communication effectuées (joindre un justificatif)

.....
.....
.....

5 – C - Travaux scientifiques, techniques ou professionnels réalisés (joindre un justificatif)

.....
.....
.....
.....

6 - ACTIVITES PROFESSIONNELLE ACTUELLE ET PRINCIPALE

- Détailler la nature des activités pour mettre en évidence le lien avec la spécialité demandée ;
- Pour toute profession relevant d'un ordre professionnel joindre l'attestation d'inscription ;
- Pour les salariés et fonctionnaires joindre une attestation de l'employeur autorisant le candidat à effectuer les expertises pendant son temps de travail.

6 – A - Pour son compte personnel (précisez le cas échéant le numéro d'affiliation et joindre une attestation URSSAF)

.....

6 – B - Pour un ou des employeurs (précisez le nom, l'adresse et la date d'embauche) ; s'il s'agit d'une société ou autre personne morale, joindre un KBIS et le n° d'inscription SIRET ; joindre un KBIS s'il s'agit de votre propre société.

.....

.....

6 – C - Pour les fonctionnaires, les agents non titulaires de droit public et les ouvriers des établissements industriels de l'Etat, joindre l'autorisation de cumul d'une activité accessoire (expertises) avec votre activité principale délivrée par l'autorité dont vous relevez. Pour obtenir cette autorisation, vous devez avoir fait une demande écrite à l'autorité compétente.

En l'absence de décision expresse écrite ou contraire dans le délai de réponse d'un mois, vous êtes réputé autorisé à exercer l'activité accessoire. Dans ce cas, vous joindrez copie de votre demande (article 25-4 de la loi 2007-148 du 02 février 2007 de modernisation de la fonction publique et articles 2 à 6 du décret n°2007-658 du 02 mai 2007 relatif au cumul d'activités des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et des ouvriers des établissements industriels de l'Etat).

6 – D Pour le statut de l'auto-entrepreneur (loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie) joindre un justificatif de la qualité d'auto-entrepreneur.

7 – AUTRES ACTIVITES EXERCEES PAR LE CANDIDAT, LES DECRIRE :

(Enseignement, activités de formation, mandat associatif, appartenance à une association, autres...)

.....

.....

.....

8 – LISTE DES FONCTIONS ANTERIEURES

8 – A - Pour son compte personnel

.....

.....

.....

8 – B - Pour un ou plusieurs employeurs (précisez lesquels, leurs adresses et périodes d'emploi)

.....

.....

.....

9 – INDICATION DES MOYENS ET DES INSTALLATIONS DONT LE CANDIDAT PEUT DISPOSER POUR L'EXERCICE DE SA PROFESSION

.....

.....

.....

10 – EXPERIENCE EXPERTALE

10 – A Activité pour l’ordre judiciaire

Nombre d’expertises effectuées à la demande d’une juridiction :

Précisez la nature de la juridiction et joindre la liste des affaires en indiquant la date de la mission, le numéro d’identification de la procédure (répertoire civil ou numéro de parquet) et les raisons d’une éventuelle prorogation de délai du rapport.

.....
.....
.....

10 – B Activité pour le compte d’une ou plusieurs société(s) d’assurance

Cette rubrique doit OBLIGATOIREMENT être renseignée

Avez-vous déjà effectué des expertises pour le compte de compagnies d’assurances ou de mutuelle ?

- OUI NON

Si oui, dans quel domaine (appréciation de préjudices économiques et financiers, réparation de dommages corporels...) ?

.....
.....

Etes-vous lié avec une société d’assurance par un contrat prévoyant votre intervention régulière comme expert à ses côtés ? Apportez toute précision utile.

.....
.....

Précisez la part (en pourcentage) de votre activité totale exercée pour le compte de ces sociétés sur les trois dernières années :

Précisez le nombre de missions que vous avez effectuées au bénéfice de sociétés d’assurance au cours des trois dernières années :

Précisez le nom des sociétés d’assurance pour lesquelles vous êtes intervenu au cours des trois dernières années :

.....
.....

11 – EXERCEZ-VOUS DES FONCTIONS AUPRES D’UN CONSEIL DE PRUD’HOMME OU D’UN TRIBUNAL DE COMMERCE ?

- OUI NON

Dans l’affirmative, lesquelles ?

.....

12 – AVEZ-VOUS SUIVI DES FORMATIONS SPECIFIQUES POUR DEVENIR EXPERT JUDICIAIRE ?

- OUI** **NON**

Dans l'affirmative, lesquelles ?

.....
.....

13 – DEMATERIALISATION DES EXPERTISES CIVILES

Disposez-vous d'un accès à la plate-forme OPALEXE ?

- OUI** **NON**

Si non (cochez une des cases suivantes) :

- Accès en cours**
- Accès dès mon inscription**
- Je n'ai pas l'intention d'utiliser cet outil**

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Qui doit être impérativement signée

Je soussigné(e)..... certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus mentionnés et m'engage à porter à la connaissance du Procureur Général de la Cour d'Appel de Poitiers, Service des experts, 4 Bd du Mal De Lattre De Tassigny, CS 30527, 86020 Poitiers Cedex, toutes modifications susceptibles d'intervenir dans ma situation.

En outre :

J'affirme n'avoir été ni l'auteur de faits contraires à l'honneur, à la probité et aux bonnes mœurs, ni l'auteur de faits de même nature ayant donné lieu à une sanction disciplinaire, administrative ou de destitution, de radiation, de révocation, de retrait d'agrément ou d'autorisation.

J'affirme n'avoir pas été frappé(e) de faillite personnelle ou d'une autre sanction en application du titre V du livre VI du Code de Commerce.

J'affirme remplir les conditions d'inscription telles qu'elles sont définies à l'article 2 du décret du 23 décembre 2004 relatif aux experts judiciaires, modifié par le décret du 19 juillet 2007.

J'affirme n'exercer aucune activité incompatible avec l'indépendance nécessaire à l'exercice de missions judiciaires d'expertise.

Et m'engage à répondre aux sollicitations des juridictions, à accomplir ma mission d'expert avec diligence et à réaliser moi-même les expertises qui me seront confiées.

Fait à

Le

Signature :

Lien pour la loi n° 71-498 du 29 juin 1971 relative aux experts judiciaires :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000874942&dateTexte=20170323>

Lien pour le décret n°2004-1463 du 23 décembre 2004 relatif aux experts judiciaires :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000005983254>

Lien pour le décret n°2007-1119 du 19 juillet 2007 modifiant le décret n°2004-1463 du 23 décembre 2004 relatif aux experts judiciaires :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006056627>

SOMMAIRE ANALYTIQUE DES RUBRIQUES AVEC LEURS SPÉCIALITÉS

A - AGRICULTURE - AGRO-ALIMENTAIRE - ANIMAUX - FORET

A-01 AGRICULTURE.

- A-01.01 Améliorations Foncières.
- A-01.02 Applications Phytosanitaires.
- A-01.03 Constructions et Aménagements.
- A-01.04 Economie Agricole.
- A-01.05 Estimations Foncières
- A-01.06 Hydraulique Agricole
- A-01.07 Matériel Agricole
- A-01.08 Pédologie et Agronomie
- A-01.09 Productions de Grandes Cultures et Spécialisées

A-02 AGRO-ALIMENTAIRE

- A-02.01 Contrôles qualitatifs et analyses.
- A-02.02 Ingénierie, normes sanitaires
- A-02.03 Ouvrages et équipements
- A-02.04 Matériels et installations
- A-02.05 Produits semi-produits alimentaire
- A-02.06 Stockage, transport.
- A-02.07 Toutes formes de restauration
- A-02.08 Transformation des produits

A-03 AMÉNAGEMENT ET EQUIPEMENT RURAL

- A-03.01 Hydraulique rurale.
- A-03.02 Préservation des milieux naturels.
- A-03.03 Voiries, réseaux et équipements.
- A-03.04 Zonages

A-04 ANIMAUX AUTRES QUE D'ELEVAGE

A-05 AQUACULTURE

A-06 BIOTECHNOLOGIE

- A-06.01 Equipements, procédés, fermenteurs
- A-06.02 Produits des biotechnologies

A-07 ELEVAGE

- A-07.01 Equipement d'élevage
- A-07.02 Productions animales et reproduction.
- A-07.03 Produits pour l'élevage.

A-08 HORTICULTURE

- A-08.01 Arboriculture fruitière.

- A-08.02 Espaces verts et aménagements paysagers.
- A-08.03 Floriculture et décoration florale
- A-08.04 Maraîchage
- A-08.05 Matériels d'horticulture
- A-08.06 Pépinières

A-09 NEIGE ET AVALANCHE

A-10 NUISANCES - POLLUTIONS AGRICOLES ET DÉPOLLUTION

- A-10.01 Equipements et procédés
- A-10.02 Etudes d'impact
- A-10.03 Toxicologie non médicale

A-11 PÊCHE - CHASSE - FAUNE SAUVAGE

- A-11.01 Armement.
- A-11.02 Accastillage
- A-11.03 Matériels
- A-11.04 Matériels et équipements pour la chasse
- A-11.05 Pêche et produits de la pêche
- A-11.06 Peuplements et équilibres cynégétique

A-12 SYLVICULTURE

- A-12.01 Estimation et gestion
- A-12.02 Restauration des terrains en montagne
- A-12.03 Sciage et produits forestiers
- A-12.04 Semis, pépinières et plantations
- A-12.05 Travaux et exploitations forestières

A-13 VITICULTURE ET OENOLOGIE

- A-13.01 Estimation et gestion
- A-13.02 Exploitation viticole
- A-13.03 Matériels de culture de la vigne
- A-13.04 Œnologie
- A-13.05 Pépinières et plantations
- A-13.06 Produits, traitements et protection de la vigne

A-14 SANTÉ VÉTÉRINAIRE

- A-14.01 Biologie Vétérinaire
- A-14.02 Chirurgie Vétérinaire
- A-14.03 Imagerie Vétérinaire
- A-14.04 Médecine Vétérinaire
- A-14.05 Qualité et Sécurité Alimentaire

B-ARTS- CULTURE - COMMUNICATION ET MÉDIAS, SPORT.

B-01 ECRITURES

- B-01.01 Documents et Écritures
- B-01.02 Paléographie

B-02 GÉNÉALOGIE

B-03 OBJETS D'ART ET DE COLLECTION

- B-03.01 Armes Anciennes
- B-03.02 Bijouterie, Joaillerie, Horlogerie, Orfèvrerie
- B-03.03 Céramiques Anciennes et D'art.
- B-03.04 Cristallerie
- B-03.05 Ebénisterie
- B-03.06 Etoffes Anciennes et Tissages
- B-03.07 Ferronnerie et Bronzes
- B-03.08 Gravures et Arts Graphiques
- B-03.09 Héraldique
- B-03.10 Livres Anciens et Modernes
- B-03.11 Lutherie et Instruments de Musique
- B-03.12 Meubles et Mobiliers Anciens
- B-03.13 Numismatique et Médailles
- B-03.14 Philatélie
- B-03.15 Sculptures
- B-03.16 Tableaux
- B-03.17 Tapisseries et Tapis
- B-03.18 Vitraux et Vitrerie D'art

B-04 PRODUCTIONS CULTURELLES ET DE COMMUNICATION

B-04.01 Cinéma, Télévision, Vidéogramme

- B-04.01.01 Distribution, Commercialisation et Exploitation
- B-04.01.02 Equipements Cinématographiques

- B-04.01.03 Œuvres Audiovisuelles et Cinématographiques

B-04.02 Imprimerie

B-04.03 Musique

B-04.04 Photographie

B-04.05 Presse, Édition

B-04.06 Publicité

B-04.07 Théâtre, Spectacles Vivants

B-05 PROPRIÉTÉ ARTISTIQUE

- B-05.01 Gestion des Droits d'auteur
- B-05.02 Gestion des Droits des artistes et interprètes
- B-05.03 Gestion des Droits dérivés et de reproduction
- B-05.04 Gestion des Droits à l'image

B-06 SPORT

C- BÂTIMENT - TRAVAUX PUBLICS - GESTION IMMOBILIÈRE.

C-01 BÂTIMENT - TRAVAUX PUBLICS.

C-01.01 Acoustique, Bruit, Vibration.
C-01.02 Architecture, Ingénierie.
C-01.03 Architecture D'intérieur
C-01.04 Ascenseurs, Monte-charges, Escaliers Mécaniques - Remontées Mécaniques.

C-01.05 Assainissement

C-01.05.01 Déchets Industriels et Urbains
C-01.05.02 Épuration des Eaux Potables
C-01.05.03 Traitement des Eaux Usées.

C-01.06 Economie de la Construction

C-01.07 Electricité

C-01.07.01 Courants forts
C-01.07.02 Electronique, automatismes, domotique.
C-01.07.03 Sécurité (alarme, protection incendie)

C-01.08 Enduits

C-01.08.01 Enduits et revêtements extérieurs, carrelage, ravalement.
C-01.08.02 Enduits intérieurs (plâtres, staff, stucs)

C-01.09 Explosion - Incendie

C-01.10 Génie Civil

C-01.10.01 Aéroports, barrages, ouvrages d'Art, ponts, ports, tunnels, voies ferrées

C-01.11 Gestion de Projet et de Chantier.

C-01.11.01 Coordination, ordonnancement, pilotage
C-01.11.02 Coordination de sécurité

C-01.12 Gros Œuvre - Structure

C-01.13 Hydraulique

C-01.14 Marbrerie

C-01.15 Menuiseries

C-01.15.01 Bois, Métalliques, Plastiques

C-01.16 Miroiterie, Vitrierie.

C-01.17 Monuments Historiques

C-01.18 Murs Rideaux - Bardages

C-01.19 Piscines

C-01.20 Polluants du Bâtiment

C-01.20.01 Amiante, Parasite du Bois, Plomb

C-01.21 Plomberie, Sanitaire, Robinetterie, Eau, Gaz.

C-01.22 Revêtements Intérieurs

C-01.22.01 Peinture, Tapisserie, Vernis
C-01.22.02 Revêtements de Sols et Murs, Carrelage

C-01.23 Réseaux Publics

C-01.23.01 Eaux, Égouts, Électricité Gaz.

C-01.24 Routes; Voiries et Réseaux Divers

C-01.25 Sol

C-01.25.01 Géologie, Géotechnique, Hydrologie

C-01.26 Thermique

C-01.26.01 Génie Thermique (chauffage, four, fumisterie, ventilation)
C-01.26.02 Génie climatique (climatisation, traitement de l'air, salles blanches)
C-01.26.03 Génie frigorifique (production et transport frigorifique).
C-01.26.04 Isolation (thermique, frigorifique)

C-01.27 Toiture

C-01.27.01 Couverture, Charpente, Zinguerie, Étanchéité.

C-01.28 Topométrie

C-01.28.01 Contrôle de Stabilité
C-01.28.02 Levés Topographiques.

C-01.29 Travaux Sous-marins.

C-01.30 Urbanisme et Aménagement Urbain

C-02 GESTION IMMOBILIÈRE

C-02.01 Bornage, Délimitation, Division de Lots

C-02.02 Estimations Immobilières

C-02.02.01 Loyers d'habitation
C-02.02.02 Loyers commerciaux
C-02.02.03 Fonds de commerce, indemnités d'éviction
C-02.02.04 Terrains non agricoles, bâtiments

C-02.03 Gestion d'immeuble - Copropriété.

D-ECONOMIE ET FINANCE

D-01 COMPTABILITÉ

- D-01.01 Exploitation de Toutes Données Chiffrées, Analyse de L'organisation et Systèmes Comptables
- D-01.02 Comptabilités Spéciales (Comptes Consolidés, Banques, Comptabilité Publique, Assurances)

D-02 EVALUATION D'ENTREPRISE ET DE DROITS SOCIAUX.

D-03 FINANCES

- D-03.01 Finance d'entreprise
- D-03.02 Marchés Financiers et Produits Dérivés
- D-03.03 Opérations de Banque et de Crédit
- D-03.04 Opérations D'assurance et de Gestion des Risques
- D-03.05 Opérations Financières Internationales

D-04 GESTION D'ENTREPRISE

- D-04.01 Analyse de Gestion.
- D-04.02 Contrefaçons, Concurrence Déloyale
- D-04.03 Distribution Commerciale, Franchises, Concessions
- D-04.04 Etude de Marchés
- D-04.05 Stratégie et Politique Générale D'entreprise

D-05 GESTION SOCIALE (conflits sociaux)

D-06 FISCALITÉ

- D-06.01 Fiscalité personnelle
- D-06.02 Fiscalité D'entreprise

D-07 DIAGNOSTIC D'ENTREPRISE.

E-INDUSTRIES

E-01 ELECTRONIQUE ET INFORMATIQUE

- E-01.01 Automatismes
- E-01.02 Internet et Multimédia
- E-01.03 Logiciels et Matériels
- E-01.04 Systèmes D'information (Mise En Œuvre).
- E-01.05 Télécommunications et Grands Réseaux

E-02 ENERGIES ET UTILITÉS

E-02.01 Electricité

- E-02.01.01 Electro-mécanique
- E-02.01.02 Génie Électrique

- E-02.02 Energie Solaire
- E-02.03 Nucléaire
- E-02.04 Pétrole, Gaz et Hydrocarbures
- E-02.05 Utilités (Air, Eau, Vapeur)

E-03 POLLUTION

- E-03.01 Air
- E-03.02 Déchets
- E-03.03 Eau
- E-03.04 Sols

E-04 MÉCANIQUE

- E-04.01 Mécanique Générale (Matériaux et Structures)
- E-04.02 Machines
- E-04.03 Ingénierie Mécanique

E-05 MÉTALLURGIE.

- E-05.01 Métallurgie Générale
- E-05.02 Assemblage (Soudage, Brassage,...)
- E-05.03 Chaudronnerie
- E-05.04 Activités Annexes (Analyses, Essais, Contrôles)

E-06 PRODUITS INDUSTRIELS

E-06.01 Chimie

- E-06.01.01 Corrosion
- E-06.01.02 Industrie, agro-alimentaire.
- E-06.01.03 Industrie chimique : minérale, organique
- E-06.01.04 Génie chimique

E-06.02 Filière Bois et Plasturgie

- E-06.02.01 Emballage et conditionnement

- E-06.02.02 Imprimerie et industrie papetière

E-06.03 Procédés de Fabrication Industrielle

E-06.04 Textile et Habillement - Peaux et Fourrures

E-06.05 Métaux et Métallurgie.

E-06.06 Mines et Carrières.

E-07 TRANSPORT (Matériel)

E-07.01 Aéronautique, Espace

- E-07.01.01 Avionique, cellules, motorisation
- E-07.01.02 Ergonomie
- E-07.01.03 Navigation

E-07.02 Appareils de Levage et de Manutention

E-07.03 Appareils de Transport Sur Câbles.

E-07.04 Automobiles, Cycles, Motocycles, Poids Lourds.

- E-07.04.01 Coque, Châssis, Cadre, Carrosserie.
- E-07.04.02 Electricité, Électronique Embarquée
- E-07.04.03 Mécanique : Moteur, Boîte, Pont, Trains Roulants
- E-07.04.04 Peinture, Sellerie.

E-07.05 Matériel Ferroviaire

E-07.06 Navires

- E-07.06.01 Navires Marchands
- E-07.06.02 Navires de Plaisance

E-08 TRANSPORT (Usage et Usagers)

- E-08.01 Aérien
- E-08.02 Transport Naval

E-08.03 Terrestre

- E-08.03.01 Chemins de fer.
- E-08.03.02 Routes

E-09 PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

- E-09.01 Brevets
- E-09.02 Marques
- E-09.03 Modèles

F-01 MÉDECINE

- F-01.01 Allergologie.
- F-01.02 Anatomie et Cytologie Pathologiques.
- F-01.03 Anesthésiologie et Réanimation (Services et Soins Médicaux D'urgence)
- F-01.04 Biologie et Médecine du Développement et de la Reproduction
- F-01.05 Cancérologie ; Radiothérapie.
- F-01.06 Cardiologie.
- F-01.07 Dermatologie - Vénérologie
- F-01.08 Endocrinologie et Maladies Métaboliques.
- F-01.09 Gastro-entérologie et Hépatologie.
- F-01.10 Génétique.
- F-01.11 Gynécologie Médicale
- F-01.12 Hématologie ; Transfusion
- F-01.13 Maladies Infectieuses, Maladies Tropicales
- F-01.14 Médecine Générale
- F-01.15 Médecine Interne ; Gériatrie et Biologie du Vieillessement
- F-01.16 Médecine Physique et de Réadaptation.
- F-01.17 Médecine et Santé du Travail
- F-01.18 Médecine Vasculaire.
- F-01.19 Néphrologie.
- F-01.20 Neurologie
- F-01.21 Ophtalmologie Médicale
- F-01.22 Oto-rhino-laryngologie (O.R.L.) Médicale
- F-01.23 Parasitologie et Mycologie
- F-01.24 Pédiatrie.
- F-01.25 Pharmacologie Fondamentale ; Pharmacologie Clinique
- F-01.26 Pneumologie
- F-01.27 Rhumatologie

F-02 PSYCHIATRIE

- F-02.01 Psychiatrie d'adultes.
- F-02.02 Pédopsychiatrie.

F-03 CHIRURGIE

- F-03.01 Chirurgie Digestive
- F-03.02 Chirurgie Générale.
- F-03.03 Chirurgie Infantile
- F-03.04 Chirurgie Maxillo-faciale et Stomatologie
- F-03.05 Chirurgie Orthopédique et Traumatologie.
- F-03.06 Chirurgie Plastique, Reconstructrice, Esthétique ; Brûlologie.
- F-03.07 Chirurgie Thoracique et Cardio-vasculaire.
- F-03.08 Chirurgie Vasculaire
- F-03.09 Gynécologie Obstétrique.
- F-03.10 Neurochirurgie.
- F-03.11 Ophtalmologie
- F-03.12 Oto-rhino-laryngologie (Orl) et Chirurgie Cervico-faciale
- F-03.13 Urologie

F-04 IMAGERIE MÉDICALE ET BIOPHYSIQUE

- F-04.01 Radiologie et Imagerie Médicale
- F-04.02 Biophysique et Médecine Nucléaire.

F-05 BIOLOGIE MÉDICALE ET PHARMACIE.

- F-05.01 Alcoolémie.
- F-05.02 Bactériologie-virologie ; Hygiène Hospitalière.
- F-05.03 Biochimie Biologique
- F-05.04 Biologie Cellulaire et Moléculaire
- F-05.05 Biostatistiques, Informa Tique Médicale et Technologies de Communication
- F-05.06 Epidémiologie Économie de la Santé et Prévention
- F-05.07 Hématologie Biologique
- F-05.08 Immunologie Biologique
- F-05.09 Nutrition.
- F-05.10 Pharmacologie Biologique
- F-05.11 Physiologie
- F-05.12 Sciences du Médicament.
- F-05.13 Sciences Physico-chimiques et Technologies Pharmaceutiques

F-06 ODONTOLOGIE

- F-06.01 Odontologie Générale
- F-06.02 Orthopédie Dento-faciale ; Orthodontie
- F-06.03 Prothésistes Dentaires.

F-07 PSYCHOLOGIE

- F-07.01 Psychologie de l'adulte.
- F-07.02 Psychologie de l'enfant.

F-08 SAGES-FEMMES ET AUXILIAIRES MÉDICAUX.

- F-08.01 Sages-femmes

F-08.02 Auxiliaires Réglementés

- F-08.02.01 Infirmiers et Soins Infirmiers.
- F-08.02.02 Kinésithérapie - Rééducation Fonctionnelle
- F-08.02.03 Orthophonie et Orthoptie - Puériculture.

F-08.03 Ingénierie.

- F-08.03.01 Ingénieur en biomatériaux
- F-08.03.02 Ingénieur biomédical

F-09 EXPERTS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ SOCIALE (article L141-1 et R 141-1 du code de Sécu. Soc.).

F-10 EXPERTS SPÉCIALISÉS INTERPRÉTARIAT. LISTE ACTES/PRESTATIONS art.l.162-1-7 code

Sécurité sociale.

- F-10.01 Experts spécialisés en matière de nomenclatures d'actes professionnels
- F-10.02 Experts spécialisés en matière de nomenclatures d'actes de biologie médicales

G-MÉDECINE LÉGALE, CRIMINALISTIQUE ET SCIENCES CRIMINELLES

G-01 DOMAINE MEDICO-JUDICIAIRE SPÉCIALISÉ

- G-01.01 Alcoolémie.
- G-01.02 Anthropologie D'identification
- G-01.03 Autopsie et Thanatologie.
- G-01.04 Médecine Légale du Vivant - Dommage Corporel et Traumatologie Séquellaire
- G-01.05 Identification Par Empreintes Génétiques
- G-01.06 Criminalistique, Scènes de Crime
- G-01.07 Identification Odontologique
- G-01.08 Produits Stupéfiants et Dopants
- G-01.09 Profilage
- G-01.10 Toxicologie Médico-légale

G-02 INVESTIGATIONS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

- G-02.01 Analyses Physico-chimiques
- G-02.02 Anthropologie
- G-02.03 Biologie D'identification
- G-02.04 Documents et Écriture
- G-02.05 Documents Informatiques
- G-02.06 Entomologie
- G-02.07 Explosions et Incendie
- G-02.08 Faux Artistiques
- G-02.09 Microscopie Électronique À Balayage
- G-02.10 Toxicologie Analytique (Dosages)
- G-02.11 Traces et Empreintes
- G-02.12 Enregistrements Sonores

G-03 ARMES - MUNITIONS - BALISTIQUE

- G-03.01 Balistique
- G-03.02 Chimie des Résidus de Tir
- G-03.03 Explosifs
- G-03.04 Munitions
- G-03.05 Techniques des Armes

H – INTERPRÉTARIAT - TRADUCTION

H-01 INTERPRÉTARIAT

H-01.01 Langues Anglaises et Anglo-saxonnes

H-01.01.01 Anglais

H-01.01.02 Anglais-américain

H-01.02 Langues Arabes, Chinoises, Japonaises, Hébraïques, Autres Domaines Linguistiques.

H-01.02.01 Arabe

H-01.02.02 Araméen

H-01.02.03 Arménien

H-01.02.06 Cambodgien

H-01.02.07 Chinois

H-01.02.10 Coréen

H-01.02.11 Dialectes Africains

H-01.02.12 Finnois

H-01.02.15 Hindi

H-01.02.16 Hongrois

H-01.02.17 Irlandais

H-01.02.18 Japonais

H-01.02.24 Ourdou

H-01.02.26 Persan - Iranien

H-01.02.32 Thaïlandais

H-01.02.33 Turc

H-01.02.34 Vietnamien

H-01.02.37 Indonésien

H-01.03 Langue françaises et dialectes

H-01.04 Langues Germaniques et Scandinaves.

H-01.04.01 Allemand

H-01.04.02 Danois

H-01.04.03 Néerlandais

H-01.04.04 Norvégien

H-01.04.05 Suédois

H-01.05 Langues Romanes : Espagnol, Italien, Portugais, Autres Langues Romanes

H-01.05.01 Catalan

H-01.05.02 Espagnol

H-01.05.05 Italien

H-01.05.07 Portugais

H-01.05.08 Roumain.

H-01.06 Langues Slaves

H-01.06.01 Albanais

H-01.06.02 Bulgare

H-01.06.05 Polonais.

H-01.06.06 Russe

H-01.06.07 Serbe, Croate

H-01.06.08 Slovaque

H-01.06.09 Slovène

H-01.06.10 Tchèque.

H-01.06.11 Ukrainien

H-02 TRADUCTION

H-02.01 LANGUES ANGLAISES ET ANGLO-SAXONNES

H-02.01.01 Anglais.

H-02.01.02 Anglais-américain

H-02.02 Langues Arabes, Chinoise, Japonaises, Hébraïques, Autres Domaines Linguistiques.

H-02.02.01 Arabe

H-02.02.02 Araméen

H-02.02.03 Arménien

H-02.02.06 Cambodgien

H-02.02.07 Chinois

H-02.02.10 Coréen

H-02.02.11 Dialectes Africains

H-02.02.12 Finnois

H-02.02.15 Hindi

H-02.02.16 Hongrois

H-02.02.17 Irlandais

H-02.02.18 Japonais

H-02.02.24 Ourdou

H-02.02.26 Persan

H-02.02.32 Thaïlandais

H-02.02.33 Turc

H-02.02.34 Vietnamien

H-02.02.37 Indonésien

H-02.03 Langue Française et Dialectes

H-02.04 Langues Germaniques et Scandinaves

H-02.04.01 Allemand

H-02.04.02 Danois

H-02.04.03 Néerlandais

H-02.04.04 Norvégien

H-02.04.05 Suédois

H-02.05 Langues Romanes : Espagnol, italien, Portugais, Autres Langues Romanes H-02.05.01 Catalan.

H-02.05.02 Espagnol

H-02.05.05 Italien

H-02.05.07 Portugais

H-02.05.08 Roumain

H-02.06 Langues Slaves

H-02.06.01 Albanais

H-02.06.02 Bulgare

H-02.06.05 Polonais

H-02.06.06 Russe

H-02.06.07 Serbe, Croate

H-02.06.08 Slovaque

H-02.06.09 Slovène

H-02.06.10 Tchèque.

H-02.06.11 Ukrainien

H-03 LANGUES DES SIGNES ET LANGAGE PARLE COMPLÈTE.

H-03.01 Langue des Signes Française

H-03.02 Langage Parlé Complète

Z - AUTRES RUBRIQUES DEMANDÉES